

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fédération des Artisans begrüßt parlamentarische Interpellation über die Aufwertung des Selbständigenstatutes

Die Fédération des Artisans begrüßt die Initiative der DP-Abgeordneten Carole Hartmann, die das Statut des Selbständigen heute im Rahmen einer Interpellation auf die parlamentarische Tagesordnung brachte.

Während der Pandemie trat die soziale Benachteiligung der Selbständigen besonders deutlich hervor. Neben Freiberuflern zählen zu den Selbständigen rund 7.000 Handwerker, Laden- und Gaststättenbesitzer, die nicht selten prekäreren Verhältnissen ausgesetzt sind als allgemein angenommen.

Dies ist sowohl bei der Alterspension und generell den Sozialversicherungen der Fall als auch im Bereich anderer sozialer Rechte. Selbständige, die z.B. während den verschiedenen Lockdowns ihren Beruf nicht ausüben konnten oder ihr Unternehmen schließen mussten, hatten kein Anrecht auf Kurzarbeitergeld.

Generell verfolgt die Fédération des Artisans den Ansatz, dass bei gleichen Pflichten gleiche Rechte für alle Bürger gelten sollen. Das soll bedeuten, dass bei gleichen Abgaben zur Sozialversicherung und gleicher Steuerlast Selbstständige die gleichen Rechte erhalten sollten als Angestellte. Nicht mehr, und nicht weniger!

Große Teile der Politik scheinen sich den realen Lebens- und Verdienstsituationen der meisten Selbständigen nicht bewusst zu sein, wie verschiedene Anfeindungen und deplatzierte Bemerkungen der Vergangenheit zeigten.

In diesem Sinn begrüßt die Fédération des Artisans, dass sich das Parlament heute mit dem Thema auseinandersetzt. Die Berufskammern haben konkrete Vorschläge unterbreitet, um strukturelle Benachteiligungen der Selbständigen im Bereich der Sozialversicherung und des Arbeitsrechts abzustellen. Am Parlament nun, sich endlich dieses wichtigen Themas anzunehmen.

La Fédération des Artisans salue l'interpellation parlementaire sur la valorisation du statut d'indépendant

La Fédération des Artisans salue l'initiative de la députée DP Carole Hartmann qui a mis aujourd'hui le statut d'indépendant à l'ordre du jour parlementaire dans le cadre d'une interpellation.

Pendant la pandémie, la discrimination des travailleurs indépendants est devenue particulièrement apparente. Outre les professions libérales, les travailleurs indépendants comptent environ 7.000 artisans, commerçants et restaurateurs, qui sont souvent exposés à des conditions plus précaires qu'on ne le pense généralement.

C'est le cas en ce qui concerne la retraite et les assurances sociales en général, mais aussi dans le domaine des autres droits sociaux. Les travailleurs indépendants qui, par exemple, n'ont pas pu exercer leur profession ou ont dû fermer leur entreprise pendant les différents confinements, n'ont pas eu accès au chômage partiel.

De manière générale, la Fédération des Artisans suit l'approche selon laquelle, à obligations égales, les mêmes droits doivent s'appliquer à tous les citoyens. Cela signifie seulement qu'à cotisations égales à la sécurité sociale et à charge fiscale égale, les indépendants devraient bénéficier des mêmes droits que les salariés. Ni plus, ni moins !

Une grande partie de la classe politique ne semble pas être consciente de la situation réelle de la plupart des indépendants en termes de vie et de revenus, comme l'ont montré diverses remarques déplacées par le passé.

En ce sens, la Fédération des Artisans se félicite que le Parlement se penche aujourd'hui sur le sujet. Les Chambres Professionnelles ont fait des propositions concrètes pour remédier aux désavantages structurels des indépendants dans le domaine de la sécurité sociale et du droit du travail. Au Parlement de se saisir enfin de ce dossier.